

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 15 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08/12/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-067 Location de terres agricoles année 2022

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue les terrains suivants situés :

- La Foye : section AK n° 82 et 222, d'une contenance de 1ha 77a 89ca à Mr Loic BOISSONNEAU, le Cou 79240 LARGEASSE
- Bourbier : section AP n° 119, 120, 331 et 332, d'une contenance de 1ha 74a 01ca au GAEC La Petite Emarière de Trayes 79240
- Bourbier : section AP n° 116, d'une contenance de 51a 99ca à Mr et Mme LE COSSEC Simon, la Pesinière 79240 LARGEASSE.

L'indice préfectoral pour 2022 est de 110,26 (soit + 3,55% par rapport à l'année 2021)

Pour Mr Loic BOISSONNEAU, un loyer de **212,16 €**

Pour le GAEC La petite Emarière, un loyer de **215,02 €**


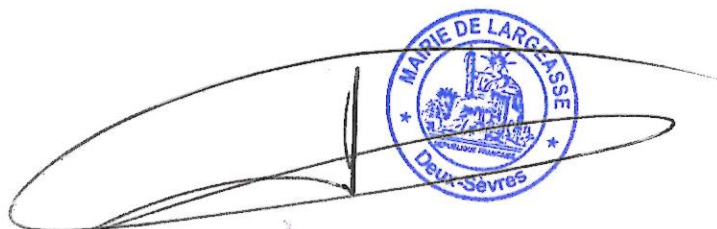
Pour Mr et Mme LE COSSEC, un loyer de **64,23 €**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 19 décembre 2022

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU



Official stamp of the Municipality of Largeasse, Deux-Sèvres, featuring the coat of arms and the text "MARIE DE LARGEASSE" and "Deux-Sèvres".